Une image contenant clipart

Description générée automatiquement

Projet de déclaration liminaire pour les Conseils d’administration concernant le Budget

Depuis maintenant plusieurs années, les collectivités locales (Communes, Départements et Régions) subissent les conséquences des « réformes des collectivités territoriales » (Loi NOTRE de 2013, Nouvelle organisation territoriale de l'état). Le volet budgétaire de ces réformes entraine des baisses permanentes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l’Etat et impactent ainsi directement le développement des services publics dont les collectivités ont la responsabilité. **L’évolution de la DGF dans les projets de loi de finance révèlent une baisse de 36% entre 2013 et 2022** (41,5 milliards en 2013 [[1]](#footnote-1) 🡪 26,8 prévus pour 2022 [[2]](#footnote-2)) Le gouvernement actuel, par la voie de l’ancien ministre de l'action et des comptes publics (Gérald Darmanin), comptait même empirer la situation en « promettant » une baisse de 13 milliards entre 2017 et 2022, qui n’aura finalement pas eu lieu du fait des mouvements sociaux et de la crise sanitaire…Nous dénonçons cependant ces choix qui affaiblissent les services publics et ont un impact sur les usagers et les personnels.

Pour construire un budget, il est nécessaire de partir des besoins pour une école de qualité : C’est pourquoi, nous aborderons ce conseil d’administration en partant des besoins éducatifs et que nous récuserons toute diminution budgétaire entraînant la baisse de la qualité du service public d’éducation.

En effet, aujourd’hui, la construction du budget de l’Etat se réalise en partant du « dogme » de la « baisse de la dépense publique » (collectivités, services publics, etc..). Cela entraîne une hausse des inégalités sans précédent dans notre pays du fait d’une moindre redistribution des richesses vers les services publics**. Pourtant, de l’argent existe : La France était « championne d’Europe » de versement de dividendes au 2ème trimestre 2019 et conforte même sa place de leader européen en la matière** [[3]](#footnote-3).

**Et en 2021, les dividendes versés en France devraient rebondir de 42% par rapport à l’année dernière pour atteindre 52 milliards… (soit presque le budget de l’EN hors pensions, 54 milliards d’euros.)**

C’est parce que nous prônons un Service Public d’Education égalitaire et solidaire pour tous, qu’il nous faut au contraire bâtir un budget en partant des besoins des usagers pour faire respecter les droits de chaque citoyen. Dans l’intérêt du service public et des élèves, nous agirons pour développer le droit à une éducation de qualité.

1. # Article du Monde, 07/2017, [*Les réformes qui ont bouleversé les collectivités territoriales en dix ans*](https://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/17/les-reformes-qui-ont-bouleverse-les-collectivites-territoriales-en-dix-ans_5161711_823448.html)

   [↑](#footnote-ref-1)
2. # Article de la Gazette des communes, 22/09/21, [*Budget 2022 : ce qu’il faut retenir pour les collectivités*](https://www.lagazettedescommunes.com/765307/budget-2022-ce-quil-faut-retenir-pour-les-collectivites/)

   [↑](#footnote-ref-2)
3. Article de La Tribune, 19/08/2019, [*Dividendes : nouveau record en France*](https://www.latribune.fr/bourse/dividendes-nouveau-record-en-france-malgre-le-ralentissement-825997.html) [↑](#footnote-ref-3)